

EXTENSION D'UN CLUB-HOUSE DE TENNIS

MAITRISE D'OUVRAGE

MAIRIE DE VELLERON

Place du Château
84740 VELLERON

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
D.C.E

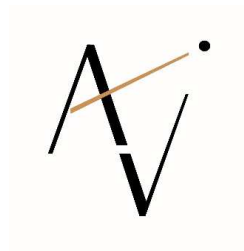
DECOMPOSITION DES PRIX GLOBALE ET FORFAITAIRE
D.P.G.F

LOT N°03 – ETANCHEITE – IND.A

MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTURE V2M

46, Place Jean Jaurès
84740 VELLERON



T.C Velleronnais – Chemin du stade
84740 VELLERON

Nom de votre société :

Adresse :

Code postal, Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Pour: **LOT ETANCHEITE**

Maîtrise d'ouvrage : **MAIRIE DE VELLERON**

Place du Château

84740 VELLERON

Art.	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE INDICATIVE	QUANTITE ENTREPRISE	U	P.U € H.T	MONTANT € H.T.
1	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES D'ETANCHEITE					
1.1	Etanchéité autoprotégée avec isolant					
	Suivant CCTP :					
	a- Pare vapeur	51,00		m²		
	b- Isolant thermique - Epaisseur = 100mm	51,00		m²		
	c- Etanchéité partie courante	51,00		m²		
	d- Etanchéité relevés	30,00		ml		
	e- Protection des relevés - Couvertines et Bande soline	SO		ml		
2	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES ANNEXES					
2.1	Entrées d'eaux pluviales et trop pleins					
	Suivant CCTP:					
	a- Naissance EP	2,00		U		
	b- Naissance TP	2,00		U		
2.2	Boîtes à eaux					
	Suivant CCTP:	2,00		U		
2.3	Descentes EP en aluminium thermolaqué					
	Suivant CCTP:					
	a- Descentes	7,00		ml		
	b- Dauphins	2,00		U		
2.4	Socles et accidents					
	Suivant CCTP:	1,00		Ft		
2.5	Traitement JD & Jonction existant					
	Suivant CCTP:	5,50		ml		
2.6	Echelle et barre d'accroche d'accès en toiture					
	Suivant CCTP:	1,00		Ens		
2.7	Sécurité des personnes					
	Suivant CCTP:	1,00		Ens		

MONTANT - HT	- €
TVA - 20%	- €
MONTANT - TTC	- €

2.8	OPTION - Garde-corps de sécurité périphérique					
	Suivant CCTP:	25,00		ml		

MONTANT - HT	- €
TVA - 20%	- €
MONTANT - TTC	- €

Le marché est passé à prix global et forfaitaire. L'entreprise devra obligatoirement vérifier l'exactitude des données techniques et des éléments quantitatifs avant l'établissement de son offre. Il devra répondre obligatoirement suivant la forme du quantitatif remis dans le cadre du dossier de consultation et modifier toutes les quantités qu'il jugera incorrectes dans la colonne "Quantité entreprise". Sans remarque particulière, il sera admis que l'entrepreneur accepte ce quantitatif comme base de sa proposition et il ne pourra sous aucun prétexte, faire état ultérieurement, si sa proposition était retenue, d'omission, d'imprécision des documents remis dans le dossier d'appel d'offre pour se dégager du caractère forfaitaire du prix.